



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.



TG/245/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 2008-04-09

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

<p>ROQUETTE CULTIVÉE</p> <p>UPOV Code : ERUCA_SAT</p> <p><i>Eruca sativa</i> Mill.</p>

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autres noms communs* :

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Eruca sativa</i> Mill.	Arugula, Cultivated Rocket, Garden Rocket, Rocket-salad, Rugula, Salad Rocket	Roquette cultivée	Ölrauke, Rauke, Ruke, Rukola, Senfrauke	Oruga común, Roqueta

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

Autres documents connexes de l'UPOV : TG/244/1 : Principes directeurs d'examen pour Roquette sauvage

* Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2. MATÉRIEL REQUIS.....	3
3. MÉTHODE D'EXAMEN	3
3.1 Nombre de cycles de végétation.....	3
3.2 Lieu des essais.....	3
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen	3
3.4 Protocole d'essai	4
3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner.....	4
3.6 Essais supplémentaires.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ	4
4.1 Distinction.....	4
4.2 Homogénéité	5
4.3 Stabilité	5
5. GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	6
6.1 Catégories de caractères.....	6
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	6
6.3 Types d'expression.....	6
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple	6
6.5 Légende.....	6
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	7
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES	10
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères	10
8.2 Explications portant sur plusieurs caractères	10
9. BIBLIOGRAPHIE.....	12
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	13

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Eruca sativa* Mill.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

25 g ou 15 000 semences

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 La méthode recommandée pour l'observation du caractère est indiquée par l'un des codes suivants dans la deuxième colonne du tableau des caractères :

- MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 60 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

3.6 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 *Différences reproductibles*

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 L'homogénéité des variétés doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en examinant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Feuille : longueur (caractère 4)
- b) Feuille : largeur (caractère 5)
- c) Feuille : découpe (caractère 6)
- d) Feuille : découpe secondaire (caractère 8)
- e) Fleur : couleur des pétales (caractère 13)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemple*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL : Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN : Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ : Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS : Voir le chapitre 3.3.2

(a) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.1)

(+) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.2)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielsorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. VG	Leaf: attitude	Feuille : port	Blatt: Haltung	Hoja: porte		
QN	(a) erect	dressé	aufrecht	erecto	Runway, Sky Rocket	1
	semi erect	demi dressé	halbaufrecht	semi erecto	Myway	3
	horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal	Highway	5
2. VG (*)	Leaf: color of blade	Feuille : couleur du limbe	Blatt: Farbe der Spreite	Hoja: color del limbo		
QL	(a) yellow green	vert jaune	gelbgrün	verde amarillento	Highway, Runway	1
	green	vert	grün	verde	Myway	2
3. VG	Leaf: intensity of color	Feuille: intensité de la couleur	Blatt: Intensität der Farbe	Hoja: intensidad del color		
QN	(a) light	claire	hell	claro		3
	medium	moyenne	mittel	medio		5
	dark	foncée	dunkel	oscuro		7
4. VG/ (*) (+) MS	Leaf: length	Feuille: longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud		
QN	(a) short	courte	kurz	corta	Rococo	3
	medium	moyenne	mittel	media	Myway	5
	long	longue	lang	larga	Runway	7
5. VG/ (*) MS	Leaf: width	Feuille: largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
QN	(a) narrow	étroit	schmal	estrecha		3
	medium	moyenne	mittel	media	Myway	5
	broad	large	breit	ancha	Highway	7

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. (*) (+)	VG Leaf: division	Feuille: découpure	Blatt: Fiederung	Hoja: división		
QN	(a) absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Apollo	1
	weak	faible	gering	débil	Aladin	3
	medium	moyenne	mittel	mediana	Rococo	5
	strong	forte	stark	fuerte	Myway	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Runway	9
7. (+)	VG Leaf: width of primary lobes	Feuille: largeur des lobes primaires	Blatt: Breite der Lappen erster Ordnung	Hoja: anchura de los lóbulos principales		
QN	(a) narrow	étroits	schmal	estrecha	Runway	3
	medium	moyens	mittel	media	Highway	5
	broad	larges	breit	ancha	Rococo	7
8. (*) (+)	VG Leaf: secondary lobing	Feuille: découpure secondaire	Blatt: Lappung zweiter Ordnung	Hoja: lobulado secundario		
QN	(a) absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Aladin	1
	weak	faible	gering	débil		3
	medium	moyenne	mittel	medio	Rococo	5
	strong	forte	stark	fuerte	Myway	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	Highway, Runway	9
9.	VG Leaf: undulation of margin	Feuille: ondulation du bord	Blatt: Randwellung	Hoja: ondulación del borde		
QN	(a) weak	faible	gering	débil	Highway	3
	medium	moyenne	mittel	media	Rococo	5
	strong	forte	stark	fuerte	Myway	7

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
10. VG	Leaf: hairiness	Feuille: pilosité	Blatt: Behaarung	Hoja: vellosidad		
QN (a)	weak	faible	gering	débil	Highway	3
	medium	moyenne	mittel	media	Sky Rocket	5
	strong	forte	stark	fuerte		7
11. MG (* (+)	Time of flowering	Epoque de floraison	Zeitpunkt der Blüte	Época de floración		
QN	early	précoce	früh	temprana	Astro	3
	medium	moyenne	mittel	media	Highway	5
	late	tardive	spät	tardía	Runway	7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Sky Rocket	9
12. VG	Plant: height at flowering stage	Plante: hauteur au stade floraison	Pflanze: Höhe im Blühstadium	Planta: altura en floración		
QN	short	courte	niedrig	baja		3
	medium	moyenne	mittel	media	Rococo	5
	long	longue	hoch	alta	Highway	7
13. VG (* (+)	Flower: color of petals	Fleur: couleur des pétales	Blüte: Farbe der Blütenblätter	Flor: color de los pétalos		
PQ	whitish	blanchâtre	weißlich	blanquecino	Rococo	1
	cream	crème	cremefarben	crema	Myway	2
	light yellow	jaune pâle	hellgelb	amarillo claro	Highway	3
14. VG	Flower: anthocyanin coloration of veins	Fleur: coloration anthocyanique des nervures	Blüte: Anthocyanfärbung der Adern	Flor: coloración antoaciánica de los nervios		
QN	absent or weak	absente à faible	fehlend oder gering	ausente o débil	Flash	1
	medium	moyenne	mittel	media	Highway	2
	strong	forte	stark	fuerte	Rococo	3

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

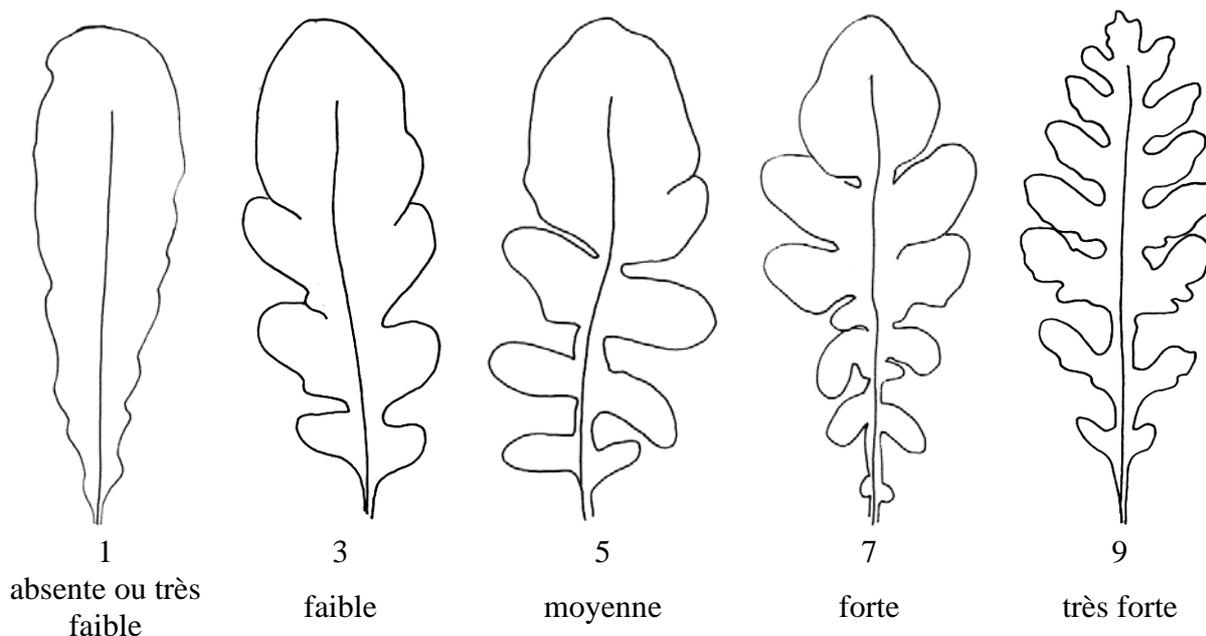
- (a) Toutes les observations sur la feuille doivent être effectuées sur la rosette avant l'apparition de l'inflorescence.

8.2 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Ad. 4 : Feuille : longueur

La longueur de la feuille comprend le limbe et le pétiole.

Ad. 6 : Feuille : découpe



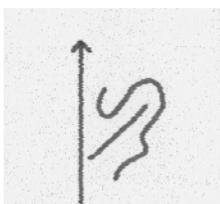
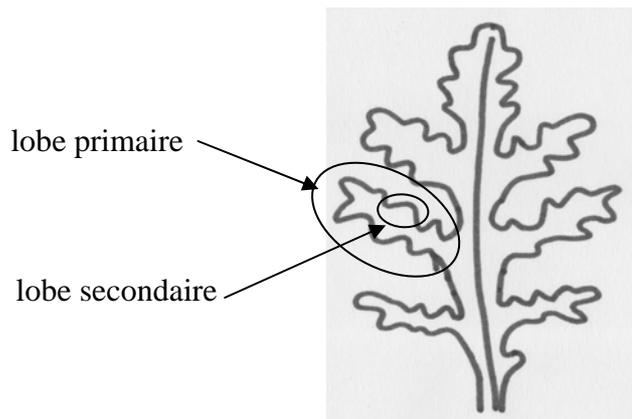
La découpe de la feuille doit être observée sur le tiers médian de la feuille.

Ad. 7 : Feuille : largeur des lobes primaires

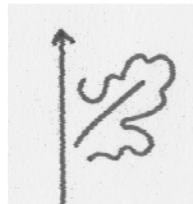


La largeur des lobes primaires doit être observée sur la partie médiane de la feuille.

Ad. 8 : Feuille : découpeure secondaire



3
faible



5
moyenne



7
forte

Ad. 11 : Époque de floraison

L'époque de floraison se situe lorsque 50% des plantes présentent au moins une fleur épanouie.

Ad. 13 : Fleur : couleur des pétales

La couleur des pétales doit être observée à l'épanouissement de la fleur.

9. Bibliographie

IPGRI, 1999: Descriptors for Rocket (*Eruca* spp.). International Plant Genetic Resources Institute, Rome, IT, 56 pp.

Padulosi, S., Pignone, D., editors, 1997: Rocket: a Mediterranean crop for the world. Report of a workshop, 13-14 December 1996, Legnaro, IT. International Plant Genetic Resources Institute, Rome, IT, 97 pp.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Eruca sativa Mill."/>	
1.2 Nom commun	<input type="text" value="Roquette cultivée"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il ne s'agit pas du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété</p> <p>4.1 Schéma de sélection</p> <p><i>Variété résultant d'une :</i></p> <p>4.1.1 Hybridation</p> <p>a) hybridation contrôlée [] (indiquer les variétés parentales)</p> <p>b) hybridation à généalogie partiellement connue [] (indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))</p> <p>c) hybridation à généalogie inconnue []</p> <p>4.1.2 Mutation [] (indiquer la variété parentale)</p> <p>4.1.3 Découverte et développement [] (indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)</p> <p>4.1.4 Autre [] (veuillez préciser)</p>		
<p>4.2 Méthode de multiplication de la variété</p> <p>a) Pollinisation croisée</p> <p>i) population []</p> <p>ii) variété synthétique []</p> <p>b) Autre [] (veuillez préciser)</p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

	Caractères	Exemple de variétés	Note
5.1	Feuille : longueur		
(4)			
	courte	Rococo	3 []
	moyenne	Myway	5 []
	longue	Runway	7 []
5.2	Feuille : largeur		
(5)			
	étroite		3 []
	moyenne	Myway	5 []
	large	Highway	7 []
5.3	Feuille : découpe		
(6)			
	absente ou très faible	Apollo	1 []
	faible	Aladin	3 []
	moyenne	Rococo	5 []
	forte	Myway	7 []
	très forte	Runway	9 []
5.4	Feuille : découpe secondaire		
(8)			
	absente ou très faible	Aladin	1 []
	faible		3 []
	moyenne	Rococo	5 []
	forte	Myway	7 []
	très forte	Highway, Runway	9 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :	
Caractères		Exemple de variétés	Note
5.5 (11)	Époque de floraison		
	précoce	Astro	3 []
	moyenne	Highway	5 []
	tardive	Runway	7 []
	très tardive	Sky Rocket	9 []
5.6 (13)	Fleur : couleur des pétales		
	blanchâtre	Rococo	1 []
	crème	Myway	2 []
	jaune pâle	Highway	3 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez vo tre variété candidate
---	---	--	---

<i>Exemple</i>	<i>Fleur : couleur des pétales</i>	<i>blanchâtre</i>	<i>jaune pâle</i>
----------------	------------------------------------	-------------------	-------------------

--	--	--	--

--	--	--	--

--	--	--	--

Observations :			
----------------	--	--	--

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété</p>		
<p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?</p>		
<p>Oui [] Non []</p>		
<p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p>		
<p>7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?</p>		
<p>Oui [] Non []</p>		
<p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p>		
<p>8. Autorisation de dissémination</p>		
<p>a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?</p>		
<p>Oui [] Non []</p>		
<p>b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?</p>		
<p>Oui [] Non []</p>		
<p>Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.</p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) Micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

[Fin du document]